



## Redaction de l'acte de notoriété

Par **NISENKIERN Daniel**, le **24/01/2017** à **22:24**

bonsoir

quel doit être le contenu d'un acte de notoriété en cas d'absence d'héritier réservataire, ascendant et conjoint survivant mais existence d'un testament mentionnant une liste de légataires à titre universel.

le notaire doit-il mentionner 2 frères encore vivants mais étant exclus de la succession du fait de l'existence du testament olographe ci-dessus visé

merci

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **22:30**

Bonsoir,

Il serait bien de grouper vos questions svp.

En effet, une seule file pour un même thème par le même intervenant serait préférable.

L'acte de notoriété est un acte dressé par un notaire dans le cadre du règlement d'une succession. Il établit la qualité héréditaire des successibles reconnus par la loi et/ou acquise aux termes de dispositions de dernières volontés du défunt.

Pour en savoir plus, tapez le mot clé sur votre moteur de recherche

Par **NISENKIERN Daniel**, le **24/01/2017** à **22:38**

merci d'avoir répondu mais je n'ai pas compris votre remarque

en tout cas je crois comprendre que le notaire ne mentionnera dans l'acte de notoriété que les légataires

est-ce exact ?